

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF962

présenté par
M. Serva, rapporteur

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	2 000 000
Conditions de vie outre-mer	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour améliorer les conditions de vie des habitants et de cohésion sociale des territoires ultramarins, il est primordial d'accompagner les collectivités territoriales dans l'aménagement et le développement de leur territoire. En la matière, le renforcement des moyens d'ingénierie, d'études et de maîtrise d'ouvrage financés par l'État est crucial. Le Gouvernement l'a bien compris, qui y consacre 13 millions d'euros. Il est cependant possible de faire davantage encore.

Visant à compléter de manière substantielle ces moyens, cet amendement a pour objet de transférer de l'action 1 (« Soutien aux entreprises ») du programme 138, que ce prélèvement n'est pas de nature à compromettre, à l'action 2 (« Aménagement du territoire ») du programme 123, un montant de 2 millions d'euros.